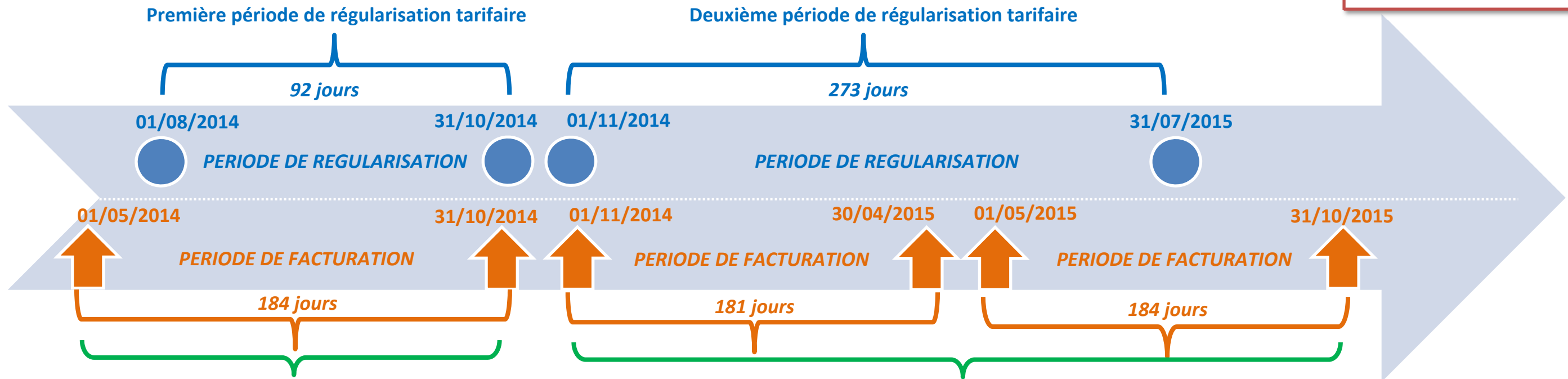


EXEMPLE DE REGULARISATION TARIFAIRE 2014 / 2015

M DUPOND
 Client résidentiel au tarif bleu
 Type de tarif : Simple tarif
 Puissance souscrite : 6kVA



Pour la **première période** de régularisation de M Dupond :

Abonnement : Monsieur Dupond a déjà réglé l'abonnement sur sa facture de 2014, de 33,64 € pour 184 jours, soit 16,82 € pour 92 jours.

Le nouvel arrêté fixe le prix de l'abonnement à 18,90 € pour la période de 92 jours.

Monsieur Dupond devra donc régler la différence entre les deux montants pour **l'abonnement : 18,90 € - 16,82 € = 2,08 €**

Consommations : Monsieur Dupond a consommé 1316 kWh sur les 184 jours soit 658 kWh pour 92 jours (prorata pour la période du 01/08/2014 au 31/10/2014). Il a déjà réglé en 2014, 58,10 € pour les 658 kWh consommés. (Soit 0,0883 €/kWh)

Le nouvel arrêté fixe le prix de ses consommations à 65,34 € pour la période de 92 jours. (Soit 0,0993 €/kWh)

Monsieur Dupond devra donc régler la différence entre les deux montants pour **les consommations : 65,34 € - 58,10 € = 7,24 €**

Pour la **deuxième période** de régularisation de M Dupond :

Abonnement : Monsieur Dupond a déjà réglé l'abonnement sur sa facture de 2014, de 34,04 € pour 181 jours et de 34,6 € pour les 184 jours soit 68,64 €

Le nouvel arrêté fixe le prix de l'abonnement à 71,52 € pour la même période.

Monsieur Dupond devra donc régler la différence entre les deux montants pour **l'abonnement : 71,52 € - 68,64 € = 2,88 €**

Consommations : Monsieur Dupond a consommé 4660 kWh sur la période et il a déjà réglé 423,59 € pour ses consommations en 2015. (Soit 0,0909 €/kWh)
 Le nouvel arrêté fixe le prix de ses consommations à 441,30 € pour 4660 kWh. (Soit 0,0947 €/kWh)

Monsieur Dupond devra donc régler la différence entre les deux montants pour **les consommations : 441,30 € - 423,60 € = 17,71 €**

Pour les régularisations tarifaires M Dupond devra donc régler :
(2,08 € + 7,24 €) + (2,88 € + 17,71 €) = 29,91 €
 (Première période) + (Deuxième période)